

Plan d'action

Aider les jeunes à réaliser leur potentiel au
Centre de jeunes Roy McMurtry

Mars 2010

Contexte

Les besoins des jeunes placés dans des établissements de détention et de garde sont très différents de ceux des adultes. C'est pour cette raison que l'Ontario a créé un nouveau système correctionnel axé sur les jeunes, qui vise exclusivement les besoins des jeunes ayant des démêlés avec la justice et qui est séparé du système des adultes. Au 1^{er} avril 2009, tous les jeunes détenus sous garde dans des unités appartenant à des établissements adultes ont été transférés dans des installations pour jeunes qui répondent à leurs besoins.

Le gouvernement de l'Ontario s'est donné comme but de réduire les possibilités de récidive chez les jeunes qui ont des démêlés avec la justice. La justice pour les jeunes en Ontario a été conçue pour assurer la réadaptation des jeunes tout en les tenant responsables de leurs actes. Elle offre un système de placement sous garde en milieu fermé et en milieu ouvert, ainsi qu'une vaste gamme d'options communautaires autres que la garde, dont la déjudiciarisation, la réadaptation, la probation et les services de soutien visant la santé mentale et les problèmes de comportement. Selon les études, si l'on prévoit pour les jeunes qui ont des démêlés avec la justice des mesures et des services de soutien, tout en les tenant responsables de leurs actes, on les aide à tourner le dos au crime, à faire de meilleurs choix et à diminuer la probabilité de récidive. Aujourd'hui, moins de sept pour cent des jeunes ayant des démêlés avec la justice aboutissent dans des établissements de placement sous garde en milieu fermé ou dans des établissements de détention.

Le Centre de jeunes Roy McMurtry à Brampton, tout comme les autres centres pour jeunes en Ontario, a été conçu spécialement pour satisfaire les besoins des jeunes qui doivent être placés sous garde. Ces jeunes ont besoin de services de haute qualité et un encadrement spécial pour pouvoir réussir et faire des choix plus éclairés une fois qu'ils quittent l'établissement. Les jeunes aboutissant dans ces centres de garde en milieu fermé et de détention ont l'occasion de nouer des liens positifs et de bénéficier de programmes spécialisés qui les aident à tourner le dos à leur passé criminel et à retourner à leurs collectivités mieux préparés pour faire des choix judicieux. Les membres du personnel participent à une forme de supervision appelée « garde relationnelle » où ils assurent l'observation du règlement et des procédures mais agissent aussi à titre d'entraîneur et de mentor et encouragent les jeunes à prendre des décisions. En encourageant les membres du personnel et les jeunes à créer entre eux des relations positives, on aide à augmenter la sécurité et à réduire l'incidence de comportements négatifs chez les jeunes pendant leur séjour dans l'établissement de placement sous garde et après leur départ.

Inauguré en mai 2009, le Centre de jeunes Roy McMurtry peut héberger 192 jeunes, 160 adolescents et 32 adolescentes, qui ont des démêlés avec la justice et qui étaient âgés de 12 ans à 17 ans au moment de leur infraction. Les jeunes ont commencé à arriver en juillet 2009. Grâce à l'atmosphère de cet établissement qui ressemble à un campus, les jeunes peuvent avoir un mode de vie quasi-normal dans un établissement de placement en milieu fermé. Les jeunes du centre ont aussi la possibilité de suivre des cours de l'école secondaire et de participer à des programmes spécialisés et à des activités dispensées dans des salles de classe, un édifice consacré aux métiers, un centre de culte pluriconfessionnel et des zones de loisirs, dont un terrain de sports.

Le contexte du plan d'action

En moyenne, environ 100 jeunes sont admis au centre chaque mois. De ce nombre, environ 40 pour cent sont hébergés dans l'établissement pendant moins d'une semaine.

Satisfaire aux besoins complexes d'un grand nombre de jeunes, y compris ceux liés à la santé mentale, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, l'affiliation à un gang de rue et à d'autres problématiques, présente de nombreux défis. Les membres du personnel doivent affronter des défis particulièrement difficiles pour satisfaire aux besoins des jeunes qui sont placés sous garde pendant des périodes courtes car il y a peu de temps pour forger des relations significatives ou assurer une réadaptation effective.

Réunissant les ressources, la formation et la programmation nécessaire pour faire en sorte que les buts et objectifs de la démarche de garde relationnelle sont atteints, ce plan d'action vise à assurer la sécurité des jeunes et du personnel, tout en préparant les jeunes à faire des choix plus éclairés quand ils retournent dans leur collectivité.

Aider les jeunes à réaliser leur potentiel

Quand il s'agit de jeunes qui ont des démêlés avec la justice, le but prioritaire de l'Ontario est de fournir à ces jeunes les mesures de soutien et les possibilités dont ils ont besoin pour réussir et réaliser leur plein potentiel. Les besoins des jeunes aboutissant dans des établissements de détention et de placement sous garde sont souvent complexes, tels que des troubles de santé mentale, des problèmes d'abus d'alcool et d'autres drogues, et des difficultés de gestion de la colère et des conflits. Nombre d'entre eux n'ont jamais noué de liens positifs avec leur famille ou leurs pairs et ont été attirés vers des activités criminelles et de gangs.

En développant des interactions positives entre les membres du personnel et les jeunes et en assurant une supervision efficace et de bonnes conditions de vie, on favorise la sécurité des jeunes et celle du personnel, et on aide les jeunes à se tenir éloignés du milieu criminel quand ils sortent de l'établissement.

Éducation, réadaptation et loisirs

Le centre offre une gamme de programmes d'éducation, de réadaptation et de loisirs pour aider les jeunes à s'investir, à nouer des liens positifs, à obtenir des crédits d'études secondaires, à acquérir des compétences et à participer à des activités qui les aideront à mener une vie plus productive une fois qu'ils quittent l'établissement. Parmi les mesures en place, citons les suivantes :

- Les travailleurs sociaux se réunissent avec les jeunes dans un délai de 24 à 48 heures pour déterminer les risques ou besoins immédiats. Des plans individuels sont élaborés pour les jeunes qui visent leurs besoins sur le plan didactique, affectif et récréatif de sorte à bien les préparer à leur retour à leur collectivité quand ils quittent l'établissement. Les plans visant les jeunes qui sont hébergés pour une courte période sont conçus pour satisfaire aux besoins immédiats de ces derniers.
- Un établissement secondaire sur les lieux et exploité par le Peel District School Board. Forte de 30 effectifs enseignants, dont notamment un enseignant de transition, cette école secondaire dispense des cours menant à des crédits, des programmes de préapprentissage et de métiers spécialisés, et des programmes de formation professionnelle dans des domaines tels que l'horticulture, les petits moteurs, le bâtiment et le travail du bois, et la technologie des communications. En février 2010, sur les 109 jeunes du centre, 95 étaient inscrits à des programmes éducatifs menant à des crédits d'études secondaires.
- Cours secondaires d'auto-apprentissage, élaborés par le Peel District School Board, à l'intention des jeunes qui sont hébergés au centre pendant une courte durée et qui sont dans l'impossibilité de suivre les cours de l'école secondaire au centre.

- Programmes de réadaptation, menés par des psychologues et des psychométriciens pour aider les jeunes à prendre en charge leurs problèmes comportementaux et affectifs comme l'abus d'alcool ou d'autres drogues, l'automutilation, les difficultés d'apprentissage, la gestion des traumatismes et de la colère.
- Dans chaque unité d'hébergement, des travailleurs sociaux désignés dispensent du counselling individuel.
- Le programme de l'YMCA sur la dynamique de la vie, dispensé par les travailleurs sociaux du centre dans quatre unités d'hébergement, appuie les jeunes qui retournent dans leur collectivité en les aidant à gérer leurs besoins sur le plan de la santé, l'apprentissage, l'emploi et la vie sociale.
- Programmes de sensibilisation à la violence dispensés par la Société Elizabeth Fry à l'intention des jeunes femmes qui souvent souffrent d'un manque d'estime de soi; les jeunes femmes reçoivent du counselling sur l'abus par les partenaires, la violence familiale, la violence sexuelle, l'auto-défense, la guérison et leurs droits.
- Pendant la semaine, en soirée et en fin de semaine, il y a des possibilités pour les jeunes de participer à des activités sportives comme le basketball, le soccer, l'haltérophilie, le volleyball et le yoga, ou faire du travail bénévole, entre autres activités.
- Accès à la bibliothèque et à du matériel de lecture.

Nouvelles mesures

Dans le but de prévoir pour les jeunes plus d'occasions d'apprendre, de résoudre des conflits, de tourner le dos aux activités criminelles et de demeurer actifs et motivés, le centre instaurera ces nouvelles initiatives dans les six prochains mois :

- Un nouveau programme fondé sur l'expérience, intitulé « Reasoning and Rehabilitation » et destiné aux jeunes hommes, les encourage à acquérir des aptitudes sociales, à résoudre des problèmes, à forger des relations et à prendre des décisions positives.
- Une formation améliorée destinée au personnel sur la « garde relationnelle », c.-à-d. une forme de supervision où le personnel encourage les jeunes à participer aux décisions et servent de modèles de rôle sur une base quotidienne.
- Un nouveau programme, intitulé « On Track (Aggression Replacement Training) », aide les jeunes portés à la violence à mieux maîtriser leur colère et leur comportement agressif de sorte qu'ils puissent faire des choix plus appropriés après avoir quitté le centre. Le programme sera animé par des psychologues et des travailleurs sociaux.
- Meilleure évaluation des jeunes et assignation à des unités individuelles de l'établissement pour réduire la survenue d'incidents violents entre jeunes.

Assurer des interactions positives entre les membres du personnel et les jeunes

En plus d'assurer une supervision sécuritaire et un milieu protégé, le personnel des établissements de justice pour jeunes ont pour mission de soutenir et d'encourager les jeunes à participer aux programmes et activités qui les aideront à faire des choix plus judicieux après avoir quitté l'établissement. Les membres du personnel remplissent aussi les fonctions d'entraîneurs et de modèles de rôles, ils doivent être de bons écoutants, et ils doivent s'engager à travailler avec des jeunes ayant des besoins complexes et à nouer des relations positives.

Le centre compte 266 effectifs permanents. Les membres du personnel qui ont été formés pour répondre aux besoins de jeunes ayant des démêlés avec la justice sont notamment des agents et des chefs des services aux jeunes, des travailleurs sociaux, des psychologues, du personnel infirmier et des agents de loisirs. Appuyer le personnel à se perfectionner professionnellement

contribue à la sécurité et à la réussite des jeunes. Parmi les mesures en place, citons les suivantes :

- Les agents des services aux jeunes qui sont nouvellement embauchés doivent suivre une formation théorique de quatre semaines et trois semaines d'orientation sur place avec un membre du personnel expérimenté.
- Depuis septembre 2009, 47 nouveaux effectifs ont été embauchés, qui sont disponibles au besoin. Des membres du personnel sont disponibles pour assurer l'observation du règlement et des procédures dans les unités réservées aux jeunes.
- Tout est fait pour affecter les membres du personnel à la même unité d'hébergement. Ainsi, tant le personnel que les jeunes sont en mesure de forger de meilleures relations de confiance, et la sécurité et la supervision s'en trouvent améliorées.
- Les agents des services aux jeunes sont tenus de suivre des cours de recyclage tous les ans de sorte à entretenir ou perfectionner leurs aptitudes à l'intervention verbale et, si nécessaire, physique pour maîtriser le comportement agressif des jeunes.
- Les agents de liaison avec la jeunesse aident à répondre aux préoccupations soulevées par les jeunes en temps utile et de manière constructive, et facilitent un contact régulier avec le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes.
- Les jeunes peuvent enregistrer des plaintes anonymement sous un nouveau système et les plaintes sont examinées quotidiennement par un(e) cadre.

Nouvelles mesures

Dans le but d'appuyer un environnement sécuritaire et l'observation cohérente des règles et procédures par les membres du personnel qui se consacrent à aider les jeunes, le centre prendra les mesures suivantes dans les six prochains mois :

- Embaucher et assurer la formation de 48 effectifs supplémentaires, y compris un(e) agent(e) spécialiste des loisirs pour les jeunes femmes et une personne chargée de la coordination des services de liaison communautaire. Cette mesure aidera à augmenter le niveau général de supervision et d'appui aux jeunes. Un plus grand nombre d'effectifs sera disponible pour superviser les visites familiales, accompagner les jeunes à leurs activités et superviser leur participation aux programmes qui les aideront à poursuivre leurs études et acquérir de nouvelles compétences.
- Assurer une formation améliorée du personnel en vue d'appuyer une compréhension uniforme de la philosophie, des buts et des résultats attendus de la démarche de garde relationnelle.
- Faire en sorte que les membres du personnel comprennent leurs responsabilités à l'égard du recours à l'isolement sécuritaire.
- Selon les conseils de spécialistes communautaires, au cours des quatre prochains mois, les membres du personnel recevront des outils supplémentaires pour mieux déceler et gérer les jeunes qui sont impliqués dans des gangs.
- Fournir une formation spécialisée pour aider les membres du personnel à mieux gérer le comportement agressif.
- Pour répondre aux besoins particuliers des jeunes femmes, au cours des quatre prochains mois, le centre dispensera une formation spécialisée aux membres du personnel sur le modèle du « Girls Circle » qui a fait ses preuves dans l'intervention auprès des jeunes femmes et, notamment, pour favoriser leur développement sain sur le plan physique et affectif de sorte qu'elles puissent devenir plus confiantes en elles et nouer des relations affectueuses. Les jeunes femmes placées sous garde ont des besoins différents de ceux des jeunes hommes.

- Installer des caméras de surveillance supplémentaires pour améliorer la supervision, selon les besoins, d'ici l'automne 2010. Cette mesure appuie la sûreté et la sécurité pour les jeunes et pour les membres du personnel.

Travailler avec les partenaires communautaires

En introduisant des partenaires communautaires au centre pour les faire participer aux programmes et activités, on sensibilise davantage les jeunes à la collectivité qui les entoure et on leur donne des occasions d'acquérir des compétences qui leur seront utiles après leur départ du centre. Parmi les mesures en place, citons les suivantes :

- Possibilités pour les jeunes de nouer des liens spirituels et culturels par le biais d'activités organisées par des groupes communautaires de divers cultes : prière musulmane, méditation bouddhiste, relation catholique, eucharistie anglicane, enseignements autochtones, Armée du Salut et cours par correspondance sur la bible.
- Un partenariat conclu avec la Société Elizabeth Fry assure pour les jeunes femmes un soutien particulier et, notamment, à l'égard des services d'hébergement, des établissements scolaires et des possibilités d'emploi, pour les aider à s'établir dans la collectivité quand elles quittent le centre.
- La clinique d'aide juridique « African Canadian Legal Clinic », sur la recommandation d'un(e) agent(e) de probation, dispense des services de soutien adaptés aux différences culturelles et notamment aux jeunes sous garde, qui ayant purgé leur peine, quittent l'établissement pour retourner s'établir dans leur collectivité d'origine.

Nouvelles mesures

Pour enrichir et intensifier les liens avec des spécialistes et des organismes communautaires tant pour les programmes dispensés au centre que pour les services dispensés aux jeunes quand ils retournent vivre dans leur collectivité, au cours des quatre prochains mois, le centre va prendre les mesures suivantes :

- Établir un comité d'action en partenariat, composé de spécialistes en éducation, santé mentale et d'autres disciplines ainsi que de jeunes, d'organismes de services communautaires et de partenaires du secteur privé. Ce comité a pour mandat de déterminer les programmes communautaires qui seraient susceptibles de fonctionner au sein du centre afin d'aider les jeunes, y compris les jeunes dont le placement dans le centre est de courte durée.
- Créer un poste de coordination des services de liaison communautaire pour appuyer le travail du comité d'action en partenariat. La personne qui occupera ce poste aidera à recenser les lacunes en matière de programmation et fera participer les jeunes aux décisions sur le choix de programmes et d'activités offerts. Une fois que ces lacunes de programmation auront été déterminées, un appel d'offres sera émis pour solliciter des offres de programmation communautaire à dispenser au centre. Le comité contribuera aussi à renforcer les relations entre le centre et la collectivité et donnera des conseils sur la manière d'assurer une transition efficace pour tous les jeunes vers leur collectivité de résidence.
- Travailler avec les partenaires communautaires pour offrir des programmes et des activités qui sont adaptées aux différences culturelles des jeunes sous garde. Certains programmes ont déjà été recensés, et notamment les suivants :
 - Le programme « Steel Pan », en partenariat avec la Second Chance Foundation, sera lancé pour aider les jeunes à acquérir de nouvelles compétences en matière de leadership, de coopération, de tolérance et de respect.

- Le Collège Sheridan organisera des stages d'étudiants au centre dès septembre 2010.
- Operation Springboard formera le personnel à l'utilisation de programmes novateurs, multimédias et numériques, qui stimulent l'aptitude des jeunes à l'apprentissage.

Suivi des progrès

Pour être efficace, le Centre de jeunes Roy McMurtry doit suivre et surveiller ses résultats. Les nouvelles mesures décrites dans le présent Plan d'action seront surveillées régulièrement pour garantir qu'elles ont été complètement déployées et qu'elles atteignent les buts visés.

En surveillant de près les progrès accomplis par le centre, on aide à recenser les domaines qui nécessitent davantage de travail. C'est aussi une façon de garantir que toutes les préoccupations soulevées par les jeunes, les membres du personnel ou par le biais du Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes soient abordés en temps opportun.

Le centre continue à avoir des réunions régulièrement avec le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes pour aborder les préoccupations concernant les conditions de vie et la sécurité. Grâce au nouveau poste de liaison avec la jeunesse, il existe une voie de communication régulière avec le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes. Les jeunes peuvent dorénavant enregistrer des plaintes par voie orale ou par écrit. Les plaintes écrites sont examinées quotidiennement par des cadres. Par ailleurs, un comité des relations employés-employeur pour la section locale et un comité de la santé et de la sécurité au travail ont été établis pour que les membres du personnel puissent soulever leurs inquiétudes et offrir des solutions aux problèmes éventuels.

Les mesures prises à la suite des évaluations de chacune des unités ont contribué à améliorer les conditions de vie et à uniformiser l'application des règlements et des procédures. Un examen exhaustif de la dotation en personnel s'est penché sur les pratiques en matière d'horaires et de ressources exigées pour faire accéder les jeunes aux programmes, aux visites familiales et aux activités. En conclusion, 48 nouvelles personnes seront embauchées, dont des cadres qui auront pour mission d'améliorer la supervision des membres du personnel et de rendre plus homogènes les pratiques au centre.

Des indicateurs sont maintenant en place pour assurer régulièrement le suivi des éléments suivants :

- les plaintes déposées par des jeunes;
- les effectifs qui subissent diverses formes de formation;
- le nombre et le genre de partenariats communautaires;
- le nombre de programmes de réadaptation et d'éducation offerts ainsi que la participation des jeunes.

Au fur et à mesure que de nouveaux programmes sont mis en place au centre, la participation des jeunes sera mesurée et l'efficacité des programmes sera évaluée. Les jeunes auront la possibilité de faire part de leur expérience dans le cadre de ces programmes de manière anonyme.

Grâce à ces nouvelles mesures de responsabilisation et de surveillance, le Centre de jeunes Roy McMurtry continuera à instaurer les modifications nécessaires pour garantir la sécurité des

jeunes et des membres du personnel tout en travaillant à l'amélioration des résultats pour les jeunes.

Conclusion

Les jeunes vivant en établissement sous garde ont des besoins divers, mais ils doivent tous pouvoir s'attendre à vivre en sécurité et à avoir la possibilité de s'investir et d'apprendre. Tous les jeunes du Centre de jeunes Roy McMurtry quitteront éventuellement l'établissement sous garde pour réintégrer leur collectivité et, souvent, retrouver leurs amis et leurs familles. Il est dans l'intérêt des jeunes, et dans l'intérêt de la société, de faire tout notre possible pour aider les jeunes à prendre de meilleures décisions quand ils quittent le centre, pour qu'ils n'y reviennent jamais. Pour atteindre ce but, il faut mettre en place des mesures de soutien efficaces à l'intention des jeunes pendant qu'ils sont au centre, ainsi qu'une aide à la transition pour leur retour dans la collectivité.

Depuis quelques années, l'Ontario a réalisé d'importants progrès sur le plan du système de justice pour les jeunes, mais il reste encore des choses à accomplir. Ce plan d'action vise à franchir les prochaines étapes clés en travaillant avec les jeunes, les membres du personnel et les partenaires communautaires en vue de réussir la mise en œuvre intégrale de la vision et des buts de la garde relationnelle au Centre de jeunes Roy McMurtry et d'aider les jeunes à réaliser leur potentiel. Les auteurs du plan savent aussi que, pour réussir, le Centre de jeunes Roy McMurtry doit surveiller et suivre les progrès accomplis afin de pouvoir continuellement cerner les lacunes et les combler. En unissant nos efforts pour réadapter les jeunes ayant des démêlés avec la justice, tout en les tenant pour responsables de leurs actes, nous les aiderons à éviter les récidives, et c'est toute la société qui y gagnera.